



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Caroline NUC secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2018.

Vote du Compte Administratif 2017 – Commune

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire, présente le compte administratif 2017 de la Commune.

Puis il quitte la salle et Monsieur Denis BERNARDIN, doyen de l'Assemblée, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte Administratif 2017 – Commune.

Approbation du Compte de Gestion 2017 – Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Commune de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion – Commune - dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part

- approuve le compte de Gestion 2017 – Commune.

Vote des Taxes 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **vote** les taxes pour l'année 2018 comme suit :

	ANEE 2017	ANNEE 2018
Taxe d'Habitation	17,43%	17,43%
Taxe Foncière bâtie	21,15%	21,15%
Taxe Foncière non bâtie	34,87%	34,87%
CFE	17,33%	17,33%

Vote des subventions aux associations 2018

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière des plafonds ont été mis en place.

En effet, pour chaque association, le solde de ses comptes au 31 décembre de l'année n-1 ne devra pas excéder un les plafonds énoncés ci-dessous.

Dans le cas d'un dépassement de ces derniers, le montant de la subvention sera minoré d'autant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant des subventions aux associations pour l'année 2018 comme ci-après :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS				
	2017	PLAFOND 2018	2018	PLAFOND 2019
ASSOCIATIONS – ARTICLE 6574				
Amicale Bouliste	432.00	6000.00	432.00	6000.00
Club Amitié 3	333.00	6000.00	333.00	6000.00
Comité des Cheveux Blancs	333.00	6000.00	333.00	6000.00
Comité des Fêtes	8 078.00	30000.00	8078.00	30000.00
Coopérative Ecole maternelle (Livres de Noël - 5€ par enfants - 77 enfants)	385.00		385.00	
Coopérative Ecole maternelle (Voyages fin d'année / 12€ par enfants - 77 enfants)	924.00		924.00	
Coopérative Ecole Primaire (Licences USEP - 5€ par enfants - 112 enfants)	485.00		560.00	
Coopérative Ecole Primaire (Voyages fin d'année / 12€ par enfants - 112 enfants)	1 164.00		1344.00	
Country Fly	484.00	20000.00	484.00	20000.00
Jardins Familiaux	300.00	6000.00	300.00	6000.00
Jumelage	1 114.00	30000.00	1114.00	30000.00
Les Restos du Cœur	320.00		320.00	
Ligue contre le Cancer	320.00		320.00	
Lutte contre le Sida	70.00		70.00	
Majorettes Colombes inter communales	484.00	6000.00	484.00	6000.00
Société de Chasse	450.00	6000.00	450.00	6000.00
Sport Tonic	484.00	6000.00	484.00	6000.00
UMRAC	348.00	6000.00	348.00	6000.00
USSG	3 500.00	30000.00	3500.00	30000.00
3ASG	500.00	à voir après ouverture Abbaye	500.00	à voir après ouverture Abbaye
SECOURS CATHOLIQUE	300.00		300.00	
TOTAL POUR LES ASSOCIATIONS	20 808.00		21 063.00	
PRIX – ARTICLE 6714				
Prix Rosière	500.00		600.00	
Concours des Maisons	1 760.00		1760.00	
TOTAL POUR LES PRIX	2 260.00		2360.00	

Vote des tarifs Communaux 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant des tarifs communaux valables à compter du 1er avril 2018 comme suit :

CIMETIERE

	2014	2015	2016	2017	2018
Concession trentenaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Concession cinquantenaire	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €
Cinéraire trentenaire	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Cinéraire cinquantenaire	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Columbarium 2 places - 15 ans		500,00 € (1)	500,00 € (1)	500,00 € (1)	500,00 € (1)
Columbarium 2 places - 25 ans		600,00 € (1)	600,00 € (1)	600,00 € (1)	600,00 € (1)
Columbarium 3 places - 15 ans		600,00 € (1)	600,00 € (1)	600,00 € (1)	600,00 € (1)
Columbarium 2 places - 25 ans		700,00 € (1)	700,00 € (1)	700,00 € (1)	700,00 € (1)
Dispersion au Jardin du Souvenir (plaque + dispersion)		50,00 € (2)	50,00 € (2)	50,00 € (2)	50,00 € (2)

(1) Auquel s'ajoutent les frais de gravures de la porte

(2) Auquel s'ajoutent les frais de gravures des plaques

PHOTOCOPIES ET FAX

	2014	2015	2016	2017	2018
Photocopie	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Fax	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

TAXE D'ASSAINISSEMENT + BOITE

	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	/
Boite	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	/

BROCANTE

	2016	2017	2018
Pour les habitants, commerçants de Saint Germer de Fly	2.00 € le mètre	2.00 € le mètre	2.00 € le mètre
Pour les habitants extérieurs	5.00 € le mètre	5.00 € le mètre	5.00 € le mètre
Pour les professionnels extérieurs	7.00 € le mètre	7.00 € le mètre	7.00 € le mètre

DROITS DE PLACE

	2015 POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	2015 POUR LES PLUS DE 3.5 TONNES	2016 POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	2016 POUR LES PLUS DE 3.5 TONNES	2017 POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	2017 POUR LES PLUS DE 3.5 TONNES	2018 POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	2018 POUR LES PLUS DE 3.5 TONNES
Parking de la Tour	10.00 €	60.00 €	15.00 €	65.00 €	15.00 €	65.00 €	15.00 €	65.00 €

**SALLE DES FETES ET SALLE SOCIO
HABITANTS SAINT GERMER**

	2015	2016	2017	2018
Week-end	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Vin d'honneur	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Autres locations (sauf week-end)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

EXTERIEURS

	2015	2016	2017	2018
Week-end	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Vin d'honneur	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Autres locations (sauf week-end)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

	LOCATION WEEK-END <u>du vendredi 14 h au lundi 9 h</u>					LOCATION 1 JOURNEE WEEK-END		LOCATION 1 JOURNEE SEMAINE (mardi, mercredi et jeudi)
	Habitants St Germer	Comités d'Entreprise St Germer	Associations St Germer	Habitants hors commune	Comités d'Entreprise hors commune	Comités d'Entreprise St Germer	Comités d'Entreprise hors commune	Associations extérieures
Hall + salle 1 + Cuisine	500.00€	500.00 €	500.00 €					
Hall + salle 2 + Cuisine	500.00€	500.00 €	500.00 €					
Totalité salle	600.00 €	600.00 €	600.00 €	800.00 €	800.00 €	400.00 €	500.00 €	400.00 €
Vaisselle (le couvert)	1.00 €	1.00 €		1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €

Aux prix indiqués ci-dessus, il conviendra d'ajouter les charges de gaz (**0.047 € du kw auquel un coefficient de 14,21** doit être appliqué) et d'électricité (**0.197 € kw**) et d'eau (**5.76 € le m3**). Un relevé des compteurs sera effectué lors des états des lieux de l'entrée et de la sortie

* Interdiction d'installer une sonorisation et du matériel de cuisson dans le hall

* Chaque association Gérémaroise a droit à la 1ère location de l'année gratuite + 50% sur la seconde durant le 1^{er} et le quatrième trimestre

Attention : Priorité aux locations privées

* Le Comité des Fêtes peut utiliser la salle socioculturelle gratuitement toute l'année.

* Le ménage de la salle incombe aux loueurs

* Salle 1 = sans estrade

* Salle 2 = avec estrade

* Il sera demandé :

- une attestation d'assurance,

- un chèque d'arrhes représentant 50 % du montant de la location (à l'ordre du Trésor Public)

- un chèque de caution de 2 000 € (à l'ordre du Trésor Public)

Compte 204 – Durée des amortissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'amortir les subventions d'équipement – article 204 sur une durée de 15 ans.

Vote du Budget Primitif 2018 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 - Commune comme suit

► Fonctionnement

<input type="checkbox"/> dépenses :	2 299 403.00 €
<input type="checkbox"/> recettes :	2 299 403.00 €

► Investissement

<input type="checkbox"/> dépenses :	1 660 383.00 €
<input type="checkbox"/> recettes :	1 660 383.00 €

La Canopée – Epicerie Solidaire – Avenant à la convention initiale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2018 de la convention, de partenariat concernant l'Epicerie Solidaire « le Coup d'œil » dans les conditions suivantes :

AVENANT 2018 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

EPICERIE SOLIDAIRE 'Le Coup d'œil »

ENTRE :

L'Association du Centre Social Rural La Canopée
Sise 318, rue des Aulnes - 60390 AUNEUIL
Représentée par Madame Marie-Josée TYLLEMAN
En sa qualité de Présidente

D'UNE PART, ET :

La Commune de St GERMER DE FLY
Adresse : 1, rue de Verdun, 60850 St GERMER DE FLY
Représentée par son Maire, Mr Alain LEVASSEUR

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

A compter du 01 janvier 2018, la participation de la Commune est établie comme suit (cf. Conseil d'Administration du 19/12/2017) :

1,24 € par habitant, soit pour la commune de St GERMER DE FLY :
2155,12 € (cf. INSEE : 1738 habitants)

Les autres articles restent sans changement.

FAIT A AUNEUIL EN DEUX EXEMPLAIRES LE

Pour le C.S.R. La Canopée
Madame Marie-Josée TYLLEMAN

Pour la Commune de St Germer de Fly
Monsieur Alain LEVASSEUR

LA CANOPEE Centre Social Rural
318 rue des aulnes
60390 AUNEUIL
TAL 03 44 84 46 83
Siret 425 096 086 00017

Présidente

Maire

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement 2016

Nouveau restaurant scolaire – Transport du midi

Les travaux du nouveau restaurant scolaire ont débuté.

Dès son ouverture, il convient de modifier les horaires du car scolaire puisque les enfants de l'école maternelle ne devront plus être transportés au restaurant scolaire de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire propose donc que le transport du midi soit annulé. En effet, il va falloir prévoir le transport les denrées alimentaires entre les deux cantines et cela se fera certainement par l'agent qui conduit le car.

Monsieur le Maire rappelle que la construction de ce restaurant coûte 203 183.00 € moins les subventions sur Département (53 814.00 €) et de l'Etat (67500.00 €), soit 81 869.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, annule les transports du midi dès l'ouverture du nouveau restaurant scolaire.

Ecole Numérique – Demande de subvention au Département

Le 13 mars dernier, Monsieur Alain LEVASSEUR accompagné de Monsieur Eric CANIVEZ, Directeur de l'Ecole, ont rencontré l'ADICO pour évaluer les besoins de l'école élémentaire en matériel informatique.

Le montant du devis s'élève à 40 842.92 € H.T., soit 48954.60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'achat de ce matériel pour un montant de 40 842.92 € H.T., soit 48954.60 € T.T.C. ?
- prévoit le budget nécessaire pour cet achat,
- demande une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 50%, soit 20 421.46 €.

Départ en retraite – Cadeau

Monsieur Eric GRUTTER, Adjoint Technique au sein de la Collectivité depuis 13 ans (date d'arrivée le 15 mai 2005) part à la retraite le 1er mai prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de verser la somme de 600.00 € à Monsieur Eric GRUTTER à l'occasion de son départ,
- impute cette dépense au budget- de la Commune 2018 – article 6748

Mise en souterrain BT/EP/RT _ Rue Jean Jaurès et Rue Michel Greuet

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés,

- Vu

*la nécessité de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - SOUTER - Rue Jean Jaurès, Rue Michel Greuet,

*le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 3 avril 2018 s'élevant à la somme de 365 290,05 € (valable 3 mois)

*le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 196 009,87 € (sans subvention) ou 151 465,69 € (avec subvention)

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.»

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

- Vu les statuts du SE 60 en date du 04 Novembre 2016

* accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - SOUTER - Rue Jean Jaurès, Rue Michel Greuet

- demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.
- inscrit au Budget communal de l'année 2018, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - en section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 131 986,60 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - en fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion 22 830,63 €
- prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- prend Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Questions diverses

✓ Remerciements



ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE L'OISE



Le Trésorier :
Luc JEANTY
6 rue GUILBAUT-VAILLANT
60660 MELLO
tél. : 03.44.56.36.51

Mello, le 14 février 2018

MAIRIE
60850 ST GERMER DE FLY

Objet : Virement reçu

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous remercions pour le don reçu d'un montant de 300 € sur le compte bancaire de l'Association Généalogique de l'Oise.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Luc JEANTY

✓ Courrier

Melle Audo Laura
16 ter rue de l'étang
60850 Saint Germer de Fly



Fait le, 20 Février 2018
à, Saint Germer de Fly

Monsieur le maire,

Suite à ma visite de ce matin, je tiens à vous faire part d'un soucis dans la rue de l'étang, la circulation y est affreusement dangereuse, j'ai emménagé en juin 2017 et pourtant je ne compte plus le nombre de fois où mes convives, ou moi même on eu la chance de ne pas se faire écraser.

Les automobilistes roulent à une vitesse impensable sans parler qu'il y a une écurie au bout de la rue et même la présence d'animaux n'a aucune valeur à leur yeux. Il me paraît donc évident qu'il est indispensable de réagir avant qu'un malheureux accident arrive.

J'espère que vous prendrez en considération cette lettre pour le bien d'autrui.

Cordialement.

✓La Poste

Monsieur le Maire a participé à deux réunions et une décision concernant la Poste devra être prise. A ce jour, elle ne peut pas être fermée sans l'accord du Maire. Mais, elle pourrait devenir une Poste Communale au sein des locaux de la Mairie. En contrepartie, la Commune toucherait 1250.00 € par mois et nous serions assurés d'une ouverture pendant 18 ans.

✓Décès



Ses enfants,
Ses petits-enfants
Ses arrière-petits-enfants
Toute la famille et ses amis,

*Très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées
en vous associant à leur peine lors du décès de*

Madame Bernadette DESCHAMPS
Née LEPORCHER

Vous remercient pour votre présence, envois de fleurs, et messages de condoléances.

P.F. HEURTEVENT 76220 GOURNAY EN BRAY 02.35.09.98.13

✓Association Bruit du Vent

L'ensemble des élus, comme la dernière fois, ne souhaite pas donner une subvention à cette association.

✓ADICO – Alerte citoyens

L'ensemble des élus ne souhaite pas adhérer à ce dispositif.

✓Ouverture de l'Abbaye – 06 mai 2018

Une messe sera faite à 10h30 suivi d'un vin d'honneur (brioches, chouquettes, etc. ...)

Une invitation à l'ensemble de la population sera effectuée.

✓Manifestation du 30 juin et 1^{er} juillet

Suite à un RDV avec Madame Nadège LEFEBVRE, Monsieur le Maire informe le Conseil que cette manifestation n'aura malheureusement pas lieu

Compte tenu de cette non organisation, il sera prévu un concert Gospel à l'Abbaye.

Le Maire,

Alain LEVASSEUR,